

BAREME DES HONORAIRES

TRANSACTION

Base par tranche de prix (valeur du bien vendu)	Honoraires TTC
De 1 à 80 00 €	4 000 €
Au delà de 80 000 €	5 % maximum Du prix net vendeur

LOCATION

	Part propriétaire (maximum)	Part locataire (maximum)
APPARTEMENTS		
F1	en fonction de la surface	en fonction de la surface
F2	285 €	285 €
F3	325 €	325 €
F4 et F5	355 €	355 €
MAISONS ET PAVILLONS		
Petite maison	385 €	385 €
Maison ou Pavillon	455 €	455 €
Grande maison	en fonction de la surface	en fonction de la surface
TARIFS TTC		
Frais d'état des lieux : 3€ du m ²		
Autres frais (visites - constitution du dossier - rédaction du bail)		

GESTION

5,5 % ET 6%

Résumé : Barème de Gestion Locative à 2 niveaux de prestations au choix.

PRESTATIONS	Service INITIAL	Service CONFORT	Coût hors forfait
En % HT de l'encaissement	5,5 %	6 %	
Mise en place du mandat de gestion	●	●	
Emission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations	●	●	
Délivrance des quittances et reçus	●	●	
Lettre de rappel et 1 ^{ère} relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	●	●	
Révision des loyers	●	●	
Acceptation et contrôle de validité du congé (en cas de départ du locataire)	●	●	
Restitution du dépôt de garantie	●	●	
Gestion des provisions pour charges	●	●	
Tenue de la comptabilité propriétaire	●	●	
Acompte mensuel des fonds perçus	●	●	
Déclaration de départ du locataire auprès de la perception	●	●	
Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation	●	●	
Demande de devis pour travaux	○	●	
Réparations urgentes ou inférieures à 150 € TTC	○	●	
Établissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	○	●	50 € TTC par an et par lot
Recouvrement des créances : de la remise du dossier à huissier pour commandement de payer jusqu'à la procédure d'expulsion (frais d'huissier à la charge du propriétaire)	○	●	100 € TTC
Gestion technique d'entretien courant (inférieur à 1 500 € TTC) : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle	○	●	Taux Horaire
Assurances loyers impayés et détérioration immobilière (% TTC du montant des encaissements annuels)	○	○	2,10 % TTC
● Prestation comprise dans le montant des honoraires ○ Prestation optionnelle payable à l'acte			Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20 %